



La direction de l'action sociale du Conseil général

Par **IDF75**, le **17/12/2017** à **11:52**

Bonjour,

Le rôle du service social:

- 1) vous accueillir, vous informer et vous orienter, évaluer votre situation et vous accompagner individuellement ou au cours d'actions collectives,
- 2) mettre en place avec vous des actions sociales permettant l'accès au droit, favorisant l'insertion professionnelle (RSA...), contribuant au maintien dans le logement, soutenant les familles dans les difficultés de la vie quotidienne.

Pour porter plainte contre une assistante sociale à Paris, qui menace de couper les RSA au lieu de lire le dossier et favorise à l'insertion. Quelle est l'adresse de conseil général de Paris pour envoyer ma lettre! SVP

Merci à tous

Par **amajuris**, le **17/12/2017** à **12:19**

bonjour,

vous tapez conseil départemental paris sur votre moteur de recherches, et vous aurez l'adresse.
pour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénal, qui n'apparaît pas dans votre message.
salutations

Par **Visiteur**, le **17/12/2017 à 12:20**

Bonjour,
Vous ne dites rien des raisons de son attitude...?

Si vous intervenez pour connaître une adresse, ce n'est pas une question à caractéristique juridique, tapez simplement "direction des services sociaux Paris", vous aurez votre réponse.